

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre à 12h00, le Bureau du PETR Centre Ouest Aveyron s'est réuni au sein du PETR Centre Ouest Aveyron, situé 4 route de Moyrazès à Rodez.

Date d'envoi de la convocation	16/10/2026
Nombre de délégués syndicaux	9
Nombre de délégués présents	8

Présents (8) : CALVET Jean-Marc, CAMBOULAS Marie-Laure, CARRIÉ Jean-Claude, CLEMENT Karine, GOMEZ Christian, KEROSLIAN Jean-Philippe, LAURENS Michel, LE MEIGNEN Jean-Eudes

Excusé : Néant

Délégués absents ayant donné procuration (1) :

M. MARTY François a donné procuration à M. LE MEIGNEN Jean-Eudes

Dans le cadre de la poursuite de l'accompagnement des projets de production d'énergies renouvelables d'intérêt territorial, il est proposé de solliciter une subvention auprès du Fonds Vert pour la réalisation d'une AMO Energies renouvelables sur 3 ans.

Financements		Montant (HT)	Taux
Etat: Fonds Vert		40 800,00 €	80,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public	40 800,00 €	80,00%
Opérations standardisées CEE			
Autres aides non publiques			
à préciser			
Sous-total autres aides non publiques		0,00 €	0,00%
Part de la collectivité	Fonds propres	10 200,00 €	
	Emprunt		
	Crédit bail ou autres		
	Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de		
Participation du porteur de projet (autofinancement)		10 200,00 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		51 000,00 €	100,00%

⇒ Le Bureau du PETR Centre Ouest Aveyron décide, à l'unanimité :

- de valider le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention Fonds Vert et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le :

22 OCT. 2026

Publié ou notifié le :

22 OCT. 2026

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN



Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : AMO EnR - Demande de subvention Fonds Vert FNADT

Date de décision: 22/10/2026

Date de réception de l'accusé 22/10/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 261022_04DB

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20261022-261022_04DB-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 261022-04 DB AMO EnR_Fonds Vert FNADT.pdf (99_DE-012-200050565-20261022-261022_04DB-DE-1-1_1.pdf)